



Procédure de consultation du public réalisée en application de l'article L.
123-19-2 du code de l'environnement

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Demande d'opposition au droit de chasse
N°2020-2

Références réglementaires :

- Code de l'environnement articles L.422-10, L.422-13, L.422-15, L.422-18, R422-24 et R.422-52,

St Sernin, le 10 mars 2020

NOM	VINCENT
PRENOM	Anaïs

Type d'opposition : demande d'une opposition pour convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse

COMMUNE	FAUGERES
LIEU-DIT	« Colombier – les Bourriasses – Bavancel Nord »
SURFACE (ha)	01 ha 51 a 79 ca

➔ Les observations et propositions du public peuvent être déposées durant une période déterminée par voie électronique à l'adresse : consultations@fdc07.fr
(↳ **Penser à mettre dans l'objet du mail le N° de la demande en haut de la page et en grisé**)